Devenez Animateur·trice Environnement en canoë kayak et en escalade

Depuis 30 ans, au Merlet, nous souhaitons former des animateur·trice·s nature à une multiplicité de supports (à la randonnée à pied, à vélo, au canoë, au kayak, à la nage en eau-vive, à l'escalade) et de compétences (animer, enseigner, faire découvrir le patrimoine…)
Cela permet une approche plus globale des métiers de la pleine nature, enrichit les pratiques et multiplie les possibilités d'emploi dans les structures suivantes :

- Associatives : Education environnement, éducation populaire, sportives, animation;
- Collectivités territoriales ;
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- A son compte.

Préformation et Formation au :

BP JEPS Spécialité Educateur Sportif mention Canoë-Kayak et Disciplines Associées

Code RNCP : 40045

CQP Moniteur de Canoë Kayak et sports de pagaie en eau Calme – Option CCP Mer / CCP Eau Vive

Code RNCP : 38799 - RS7032 / RS7031

CS Activités d'Escalade

Permis remorque B96

Objectifs des diplômes

BP JEPS Canoë Kayak et disciplines associées et CQP Eau Calme.

- Assurer la conception et la réalisation d'actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement en kayak, en canoë et dans les disciplines associées (Nage, SUP et embarcations gonflables), en assurant la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants
- Faire valoir la dimension environnementale dans la pratique de pleine nature.
- Monter un projet dans une structure en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

Certificat de Spécialisation Activité d'Escalade

- Réaliser de manière autonome des prestations de découverte, d'initiation et d'animation et des cycles d'apprentissage dans les disciplines de l'escalade auprès de tout public, en participant à la gestion et maintenance des équipements.

Formation remorque B96 :

- Maitriser la conduite de véhicule avec une remorque entre 750 kg et 3,5 tonnes. Ou si l'addition des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4,25 tonnes.

Publics concernés

Toute personne demandeuse d'emploi ou salariée, ayant une expérience en animation, un vécu en canoë-kayak, escalade, expérience en animation et connaissances en environnement, appréciant les échanges avec les autres et le contact avec la nature.

Nous pouvons proposer un accompagnement individualisé à chaque stagiaire ou apprenant en situation de handicap, quel qu'il soit. N'hésitez pas et contactez-nous pour la faisabilité de votre projet.
Référente Handicap et Inclusion : Coralie JAUBERT – 07 87 17 07 31 – coralie.jaubert@lemerlet.asso.fr

Prérequis

Pour le BP CKDA et les CQP / CCP :

- Avoir le PSC1 (ou AFPS ou BNPS ou BNS)
- Présenter une attestation de 100 m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'un diplôme agréé.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la *pratique et à l'enseignement du canoë-kayak et disciplines associées* datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités du canoë-kayak au moyen de la validation du **Test d'Exigence Préalable** (voir le texte en annexe à ce document). Pour le CQP une pagaie bleue eau calme vaut dispense. Pour les CCP mer et eau vive la pagaie verte vaut dispense.

Pour le CQP / CCP :

- Être âgé de 17 ans révolus à l'entrée en formation. Pour les mineurs, nous contacter.
- Pour les CCP mer et eau vive : être en formation CQP eau calme OU disposer d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du Code du Sport ou figurant aux arrêtés de droits acquis correspondant aux activités du Canoë-Kayak, y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé *« multi activités physiques ou sportives »* dans la limite de leurs conditions d'exercice : CQP ALS, certains DEUG / DEUST / Licences STAPS, BPJEPS APT / MAPST et DEJEPS APSA, Sport Adapté, Handisport.

***Pour le Permis B96** (en option pour les CQP) :*

- Être titulaire du permis B, en cours de validité.
- Avoir au moins 18 ans.
- ***Permis B96** (en option pour les CQP) :*

Pour le CS AE :

- Être déjà diplomé·e d'une formation d'un BPJEPS en UC « activités physiques pour tous" (2016, 2003) ; "activités nautiques" (2002) ; "activités gymniques de la forme et de la force" (2005) ; « activités de la forme » (2016) ; « activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive / eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort» (2017).
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la *pratique des activité de l'escalade* datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Être capable de réaliser des gestes techniques de base au moyen de la validation du **Test d'Exigence Préalable** (voir le texte en annexe à ce document).

Méthodes pédagogiques

Ancré dans l'éducation populaire le centre de formation utilise de méthodes dites actives :

- Alternance entre travail individuel, en petit groupe et en grands groupes.
- Alternance entre découverte (apports par l'organisme de formation) et expérimentation (projets menés par les apprenants) :
  - Mise en place d'animations auprès de différents publics et analyse de séances ;
  - Réalisation d'exposés, d'outils pédagogiques, de présentations informatiques ; Analyses techniques ;
- Accompagnement individualisé ;
- Témoignages de professionnels ; Exploration d'une multiplicité de lieux de pratiques.

La formation étant en alternance, le lien entre le centre et l'entreprise est fondamental. Cette dernière est, pour 11 semaines (4 pour le CQP), le terrain d'application privilégié des acquis de la formation. Des temps spécifiques (Journée tutorat, visite en entreprise, points téléphoniques) garantissent la cohérence et l'efficacité du partenariat centre-entreprise autour de l'apprenant.

Déroulement, contenus :

2027	Formation BPJEPS CKDA
Février Mars	Durant cette période, nous aurons à cœur de mettre à niveau notre technique et notre condition physique, démarche soutenue par des apports théoriques. Nous aborderons les fondamentaux de l'écologie, de l'encadrement, de la gestion des groupes … Nous utiliserons les outils pédagogiques permettant de faire le lien entre le kayak et l'environnement. En mars nous continuerons sur les éléments fondamentaux de la navigation avec des kayaks esquimaux en partant découvrir les particularité des étangs saumâtres autour de Montpellier. Puis en fonction des conditions les beautés de la Côte d'Azur ou sous les blanches falaises des calanques ou encore les à pic de la côte Vermeille. Ce sera l'occasion de découvrir les particularités du Stand Up Paddle. Une semaine de kayak, nage en eaux vives et raft fin mars permettra de poser les bases des supports en eau vive.
Avril Mai Juin	Nous profiterons du retour des beaux jours et du réveil de la nature pour naviguer sur les rivières des Cévennes, découvrir les fleuves côtiers du Languedoc et les gorges calcaires du sud Massif Central. Nous irons en Camargue nous perfectionner en Stand Up et découvrir les autres disciplines associées (pirogue et surfski) entre mer et lagunes. En mai, nous affinerons le maniement de la pagaie simple et des canoës indiens au cours d'une itinérance canoë et bivouac. Nous continuerons par une semaine en raft sur les rivières des Alpes du sud. Fin mai et début juin, durant dix jours, direction les rivières des Pyrénées jusqu'aux eaux des rios du Haut Aragon. Ensuite, deux semaines seront consacrées à la pédagogie du kayak et du canoë. Les jeunes des écoles locales seront initié·e·s à cette occasion.
Juillet Août	Voilà l'été et ses huit semaines de stage et de réalisation du projet : animations quasi quotidiennes auprès des publics de la structure, conception d'outils pédagogiques en canoë et en escalade, rencontre avec les différents partenaires. C'est l'inspection d'une de ces animations qui donnera lieu à une évaluation de la certification pédagogique.
Sept Oct Nov Déc	Avec les premières couleurs d'automne, nous partirons en petits groupes de projets autonomes, choisissant une rivière ou une côte pour découvrir l'itinérance et tester la vie au bord de l'eau Puis il sera temps de se préparer à la technique escalade et de se mettre à niveau pour passer les tests d'entrée avec son 6A en tête en explorant les nombreuses falaises des contres forts des Cévennes. Ces kilomètres engloutis, et avec le retour des pluies, nous serons prêts pour présenter les certifications en conduite de nage en eau vive, stand up paddle, d'aisance et sécurité en rivière et mer. Nous prendrons le temps de peaufiner la gestion de projet et le rendu du dossier. La soutenance du projet d'animation clôturera les certifications. Puis, nous reviendrons sur l'environnement, les données météo, la physiologie, l'anatomie et les pathologies liées à ces pratiques. Nous nous projetterons sur les atouts à mettre en avant pour les futures embauches et l'heure du bilan sera venue avant de poursuivre au printemps suivant avec l'escalade.

Devenez Animateur·trice Nature en canoë kayak et en escalade

2027	Formation CQP (dates à reconfirmer)
Février Mars	En commun avec la formation BPJEPS CKDA, durant cette période, nous aborderons aussi les fondamentaux de l'écologie, de l'encadrement, de la gestion des groupes avec les outils pédagogiques permettant de faire le lien entre le kayak et l'environnement. En mars nous continuerons sur les éléments fondamentaux de la navigation en rivière et en mer. Ce sera l'occasion de découvrir aussi les particularités du Stand Up Paddle. Pour l'option Mer : deux semaines dédiées à ce support permettront de partir avec les BPJEPS à la découverte ce milieu particulier entre les falaises ocres de Sanary ou les piliers vertigineux des calanques ou encore les criques escarpées de la côte vermeille.
Avril Mai Juin	Pour l'option eau vive, deux semaines de pratique des techniques et de la sécurité sur les rivières du massif central vous permettront de passer en revue les rivières et techniques. Comme pour les BPJEPS avril sera le 1er contact avec la structure de stage en entreprise Ensuite, deux semaines seront consacrées à la pédagogie du kayak et du canoë. Les jeunes des écoles locales seront initié·e·s à cette occasion.
Juillet Août	Voilà le cœur du métier avec l'été et son stage. L'occasion de mettre en pratique ce qui est vu en centre. C'est l'inspection d'une de ces animations qui donnera lieu à une évaluation de la certification pédagogique.
Sept Oct Nov	Début septembre, c'est en option mais vous pourrez ajouter à votre cursus un temps d'analyse de pratique professionnelle et une semaine de maniement de la pagaie simple en canoës indiens au cours d'une itinérance en bivouac. Il faudra se remettre les techniques en mains pour être prêt·e·s pour présenter les certifications d'aisance et sécurité en eau calme. En option encore vous pourrez ajouter d'autres temps d'analyse de vos pratiques de stage animées par différentes méthodologies pédagogiques pour se préparer à la soutenance de l'oral d'intégration structure ce qui clôturera les certifications..

Dates à retenir

Les dates peuvent être légèrement modifiées durant l'automne 2026.

- Inscription : clôture le 8 janvier 2027
- Sélection : 25 et 26 novembre 2027
- TEP : 29 janvier 2027
- Positionnement : 29 janvier 2027
- Formation :
  BPJEPS : du 1er février 2027 au 16 mai 2028.
  (formation en apprentissage sur 2 ans)
  CQP : du 1er février au 12 octobre 2027
  CSAE : mars à avril 2028 pour le CSAE.
- Nombre d'heures :
  BPJEPS sans option CSAE : 1078 h centre et 364 h structure
  Avec option CSAE : 1323 h centre et 428 h structure
  CQP : 350 h centre + 100 h minimum en structure.
  - Option Mer : + 147 h
  - Option Eau vive : + 112 h.

Lieux

Le centre de formation est à Saint Jean du Gard, mais la formation est surtout dans la nature : cours d'eau du Languedoc, des Pyrénées, des Alpes, en Méditerranée, sur falaises des Cévennes et des garrigues calcaires…

Hébergement & restauration

Le centre de formation est équipé pour pouvoir se restaurer en autonomie sur place à midi. Nous n'avons pas de centre d'hébergement mais fournissons une liste de logements potentiels aux alentours de St Jean du Gard.

Certification

Cette formation vous prépare au(x) :

- Diplôme BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Canoë-kayak et disciplines associées»
- CQP Eau calme / CCP mer / CCP Eau vive.
- CS Activités d'Escalade.

L'obtention et la délivrance des diplômes ou des attestations sont conditionnés à la réussite de toutes les épreuves.

Tout projet de formation donnera lieu à un positionnement et sur demande pourra aboutir à des allègements de formation et·ou dispenses de certification sur justificatifs en fonction des parcours individuels.

Equipe de formation

Personnes issues du milieu professionnel : animateur·trice·s nature, éducateur·trice·s sportif·ives·s, indépendant·e·s, directeur·trice·s de structures, cadres fédéraux...

Le Merlet — MEMBRE CFA SPORT ANIMATION TOURISME OCCITANIE — FFCK Fédération Française de Canoë-Kayak — POUR UN GREEN NEW DEAL PACTE VERT EN OCCITANIE — La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Devenez Animateur·trice Nature en canoë kayak et en escalade

Taux de réussite aux examens

Résultats portant sur 12 promotions de 2013 à 2025 inclus (141 apprenants) :

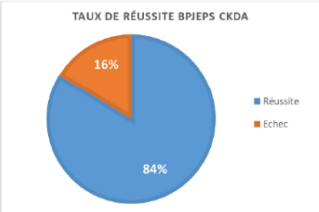

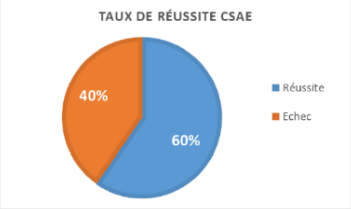

Taux de satisfaction

Evaluation de nos formations sur le site Anotéa (outil d'évaluation mis en place par la Région et les Pôles Emploi à partir des avis collectés auprès des personnes sortant de la formation).

Tarifs, financements & rémunérations

Conseil régional Occitanie :
Dans le cadre des Parcours Qualifiants de la région Occitanie (bons de commande en attente d'attribution), les demandeur·euse·s d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais pédagogiques et, selon les cas, d'une rémunération.

Apprentissage : Possibilité d'un contrat d'apprentissage en 2 ans avec le CFA Occitanie. Coût totalement pris en charge. http://www.cfa-sport.com/

Salarié·e·s :
Les salarié·e·s en CDI/CDD peuvent faire une demande de financement dans le cadre d'un dossier Transitions Pro ou une demande d'aide financière auprès de l'OPCO de leur employeur.
Prise en charge selon dossier : 13.50 € à 15 € /h

Travailleur·euse·s indépendant·e·s : se rapprocher de votre organisme financeur de formation.
Prise en charge selon dossier : 13.50 € à 15 € /h

Vous pouvez aussi opter pour un financement individuel (CPF, autofinancement) 13.50 € /h

Dans tous les cas, nous consulter.

Insertion professionnelle

Résultats portant sur 12 promotions de 2013 à 2025 (141 apprenants) :

Pour de plus amples renseignements

Projet professionnel, cursus de préformation et formation :
Fabien ROCHETTE : 07 49 53 18 03 - fabien.rochette@lemerlet.asso.fr

Dossier administratif et référence handicap et inclusion :
Coralie JAUBERT : 07 87 17 07 31 – coralie.jaubert@lemerlet.asso.fr

20, rue Pelet de la Lozère – 30270 SAINT JEAN DU GARD -
www.lemerlet.asso.fr

Les 2 types d'épreuves pour entrer en formation

1- Les tests de sélection

Les tests de sélection sont les tests propres à l'organisme de formation. Ils permettent d'évaluer la pertinence de la formation proposée au regard du profil, du parcours et du projet du candidat. La sélection permet de vérifier les acquis des candidats et l'adéquation entre le projet professionnel et la formation proposée par le Merlet.

Jour 1

TEP pratique du BP canoë kayak et CQP

Ecrits

Connaissances : Environnement (faune, flore et géologie), milieux de pratique et de supports de navigation, milieu institutionnel et professionnel.

Jour 2

Epreuve orale d'animation

Un exposé présentant une situation d'animation relative à la découverte de votre site de pratique (plan d'eau, mer, rivière…) avec un support de votre choix (photos, outils pédagogiques…).
Vous aurez soin d'en présenter le contexte, le public, les objectifs, les méthodes, les moyens et les modes d'évaluation.
Le plan de votre exposé sera remis au jury.

Entretien projet professionnel

A l'aide d'un support de votre choix, mettez en valeur vos expériences, votre projet professionnel et vos motivations à intégrer le diplôme et l'organisme de formation.

2- Les Tests d'Exigences Préalables

Les TEP sont les tests d'exigences préalables mis en place par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Ils ont pour but de vérifier les capacités des candidat·e·s à suivre le cursus de formation. Ils sont valables pour se présenter au diplôme concerné dans tout organisme de formation.

- **Du BP canoë kayak :**

En eau calme : embarquer, avancer en ligne droite, accélérer, réaliser des virages, freiner, reculer, débarquer, transporter une personne à l'arrière de son bateau, esquimauter (cf annexe en fin de document)

- **Du CQP Eau Calme :**

En bateau manœuvrier, dribbler avec un ballon et le lancer.
En bateau directeur un parcours de 300 mètres environ comprenant 2 virages.
(cf annexe en fin de document)

- **Du CCP Eau Vive :**

Sur une rivière de classe II, en bateau manœuvrier et ponté, réaliser un parcours comprenant :
(cf annexe en fin de document)

- **Du CQP Eau Calme :**

En bateau manœuvrier, dribbler avec un ballon et le lancer.
(cf annexe en fin de document)

- **Du CS AE :**

Réussir une voie en 6a, un bloc en 5a et des manipulations de cordes (cf annexe en fin de document)

Les TEP :

Pour le BPJEPS :

Epreuve 1

« Ce test technique se fait en bateau manœuvrier sur un parcours rectangulaire, balisé de 4 bouées distantes de 40 mètres en longueur et de 20 mètres en largeur : à partir du départ dans un angle, le·la candidat·e effectue six parcours complets (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) avec une consigne différente à chaque fois et figurant dans le tableau ci-dessous : »

	Consignes	Observables
1	***Sur tout le parcours*** (diagonale 1, largeur 1, diagonale 2, largeur 2) : Marche avant	***Marche avant*** : Pagayer régulièrement sans freiner, sans multiplier les coups de pagaie du même côté, rotation du tronc
2	***Diagonale 1*** : Marche arrière jusqu'à la moitié, demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre, terminer en marche avant ***Largeur 1*** : Déplacement en technique canoë bordé droite ***Diagonale 2 :*** Marche arrière jusqu'à la moitié, demi-tour dans le sens inverse d'une aiguille d'une montre, terminer en marche avant ***Largeur 2*** : Déplacement en technique canoë bordé gauche	***Demi-tour*** : Effectuer le demi-tour grâce à une circulaire (1 seul mouvement) ***Canoë*** : Utilisation de toutes les techniques (gouvernail, col de cygne) permettant de garantir le déplacement en ligne droite sans se déborder
3	***Diagonale 1*** : Marche avant jusqu'à la moitié, tour complet dans le sens des aiguilles d'une montre, terminer en marche avant ***Largeur 1*** : Déplacement latéral ***Diagonale 2*** : Marche avant jusqu'à la moitié, tour complet dans le sens inverse d'une aiguille d'une montre et terminer en marche avant ***Largeur 2*** : Déplacement latéral	***Tour complet*** : Rotation en 3 coups de pagaie maximum (circulaire, rétropulsion, appel) ***Déplacement latéral :*** Utilisation de la technique de la godille (la pagaie ne sort pas de l'eau), le bateau suit une ligne parallèle aux bouées
4	***Sur tout le parcours*** : Marche arrière	***Marche arrière*** : Pagayer régulièrement sans freiner
5	***Diagonale 1*** : Marche avant en accélérant progressivement ***Largeur 1*** : Départ arrêté, sprint en marche avant et stop au niveau de la bouée ***Diagonale 2*** : Marche avant en accélérant progressivement ***Largeur 2*** : Départ arrêté, sprint en marche avant et stop au niveau de la bouée	***Marche avant*** : Pagayer régulièrement sans freiner, sans multiplier les coups de pagaie du même côté ***Sprint*** : Direction maintenue lors de l'accélération ***Freinage*** : Le bateau ne tourne pas et s'arrête précisément
6	***Sur tout le parcours :*** Effectuer le parcours avec une personne allongée sur pointe arrière de son embarcation ***Esquimautage :*** A la fin du parcours	***Transport :*** Pas de déséquilibre, propulsion régulière ***Esquimautage :*** Retourner son embarcation et esquimauter

Epreuve 2 : réalisée en rapide de classe II

Test de sécurité	Mise en œuvre	Critères de réussite
Nager et récupérer son matériel de navigation	Le·la candidat·e se renverse dans une zone identifiée, sort de son embarcation et retourne au bord avec tout son matériel	Retour au bord avec son matériel de navigation

Epreuve 3 : réalisée en rapide de classe II

Test de navigation	Mise en œuvre	Critères de réussite
Suivre une trajectoire imposée pour franchir un rapide de classe II	La trajectoire est définie par des obstacles à contourner, des arrêts identifiés à réaliser. Des portes de slalom peuvent servir à cette identification du parcours. Le parcours comportera au minimum : - une reprise à droite et à gauche, une reprise courte et une reprise longue - une traversée de courant dans les deux sens - un stop à droite et à gauche	Respect du parcours imposé Maîtrise de la gîte et de l'assiette du bateau (pas de déséquilibre) Maîtrise de la direction (trajectoire fluide, pas de boussole).

Pour le CQP eau calme :

- En bateau manœuvrier, sur un parcours à réaliser, dribbler avec un ballon et le lancer sur un but de kayak polo.
- En bateau directeur un parcours de 300 mètres environ comprenant 2 virages de 50 mètres de circonférence.
- La possession d'une Pagaie Bleue en eau calme dispense le·la candidat·e du test d'entrée.

Pour le CCP eau vive :

Sur une rivière de classe II, en bateau manœuvrier et ponté, réaliser un parcours comprenant :

- Une traversée de courant (bac) aller et retour entre 2 contre- courants bien marqués à même hauteur.
- Réaliser, de chaque côté de la rivière, une reprise de courant suivi d'un arrêt derrière un obstacle ou un contre-courant en berge opposée.
- En rétropulsion, stabiliser son embarcation pendant 3 secondes face à un repère aval puis rejoindre un contre-courant en bac arrière.
- Effectuer une reprise de courant arrière, maintenir l'embarcation face au courant et accélérer sur plusieurs mètres en marche arrière.
- Réaliser de chaque côté un redressement de son embarcation en utilisant des appuis en poussée ou en suspension avec la pagaie. Le bateau est orienté pointe avant vers l'amont.
- Utiliser une réchappe lors d'une petite cravate. Se mettre en travers d'un obstacle (rocher) volontairement et se dégager tout en maîtrisant son équilibre.
- Réaliser un esquimautage en tour complet.
- Respecter la réglementation en eau vive du Code du Sport (matériel, EPI, etc.).
- La possession d'une Pagaie Verte en eau vive dispense le·la candidat·e du test d'entrée.

Pour le CCP mer :

Dans des conditions de navigation par vent de force 2 et mer calme, avec des vagues de 30 à 50 cm déferlantes et dans un kayak de mer ponté :

- Atteindre un repère en ligne droite
- Rejoindre un repère par vent ou vagues de ¾ arrière droite ou gauche.
- Réaliser un virage d'un côté puis de l'autre en contournant 2 repères fixes et espacés de 50 mètres.
- Réaliser un déplacement latéral de 5 mètres en godille puis en appel tracté en gardant le même cap.
- Réaliser de chaque côté un redressement de son embarcation en utilisant des appuis en poussée ou en suspension avec la pagaie
- Partir au surf et faire une arrivée de plage.
- Arrêter l'embarcation lancée en moins de 5 coups de pagaie.
- Arrêt complet face à un repère et à un signal donné
- Virer une bouée deux fois avec une demi-pagaie de secours ou une pagaie simple.
- Débarquer sur des rochers.
- La possession d'une Pagaie Verte en mer dispense le·la candidat·e du test d'entrée.

Pour le CS AE :

Être capable de progresser efficacement et de maîtriser les connaissances, les techniques de sécurité de l'escalade correspondant aux niveaux de pratique suivants :

- 5a en bloc ;
- 6a en tête et à vue, sur SAE ou site naturel.

Ces capacités sont vérifiées par un test de sélection organisé avant la formation. Il se déroule de la manière suivante:

- enchaîner, au moins une voie d'escalade cotée 6a (en tête à vue) sur trois proposées ;
- effectuer une manœuvre de maillon rapide au sommet d'une des voies en respectant la chaîne d'assurage ;
- installer sa corde en rappel au sommet d'une voie et descendre auto-assuré ;
- enchaîner un passage de bloc côté 5a ;
- assurer la sécurité d'un grimpeur en tête.

Dispenses du test de sélection

Le titulaire de l'un des diplômes, brevets fédéraux ou de l'une des attestations suivants est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation :

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) support technique escalade ;
- brevet d'initiateur escalade délivré par la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) à jour de sa formation continue ;
- brevet de moniteur escalade sportive délivré par la Fédération française de la montagne et de l'escalade(FFME) à jour de sa formation continue ;
- brevet de moniteur grands espaces délivré par la Fédération française de la montagne et de l'escalade(FFME) à jour de sa formation continue ;
- brevet fédéral initiateur escalade sur Site Naturel d'Escalade délivré par la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) à jour de son recyclage ;
- brevet fédéral de moniteur d'escalade délivré par la Fédération française des clubs alpins et de montagne(FFCAM) à jour de son recyclage ;
- brevet fédéral d'instructeur d'escalade délivré par la Fédération française des clubs alpins et de montagne(FFCAM) à jour de son recyclage ;
- brevet fédéral d'animateur premier degré escalade délivré par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)